



FAIRE DES OUTRE-MER, UN LEVIER DE PUISSANCE

POUR UNE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE ET
UN FONDS SOUVERAIN DES OUTRE-MER

Par Sarah Pugliese, Analyste au Millénaire



AVANT-PROPOS

La France vit un paradoxe marquant : **notre pays dispose de la deuxième plus importante Zone économique exclusive (ZEE) avec une superficie de 10 186 624 km² derrière les Etats-Unis, mais elle n'est que la 6^e puissance navale mondiale selon l'Atlas Bleu ou encore importatrice de produits de la mer selon l'Insee.** Comment expliquer un tel paradoxe ?

Les territoires ultramarins français sont pourtant un réel atout. Ils occupent une place singulière dans l'architecture politique, juridique et stratégique. Répartis sur l'ensemble des grands bassins océaniques, ils constituent non seulement des espaces de souveraineté, mais également des points d'ancrage majeurs dans l'économie mondiale des flux et dans la géopolitique maritime contemporaine.

Longtemps abordés à travers un prisme essentiellement interne les territoires des Outre-Mer apparaissent aujourd'hui sous un jour nouveau. La recomposition accélérée du système international, marquée par le retour de la conflictualité interétatique, la fragmentation des espaces multilatéraux, l'intensification des rivalités en Indopacifique et la centralité croissante des enjeux climatiques, redonne à la géographie une valeur stratégique déterminante.

Dans ce contexte, les territoires ultramarins ne constituent plus seulement une singularité historique ; ils deviennent un multiplicateur de puissance et un vecteur d'influence dont la portée excède leur dimension démographique ou économique. Cette évolution invite à interroger la cohérence et l'ambition de notre politique ultramarine, à la lumière des transformations contemporaines.

La dynamique actuelle du système international est marquée par une recomposition profonde des équilibres stratégiques. Le retour des rivalités de puissance, illustré par les guerres notamment en Ukraine et la compétition sino-américaine, s'accompagne d'une remise en cause partielle des cadres multilatéraux hérités de l'après-guerre froide. Parallèlement, la mondialisation

des flux commerciaux, énergétiques et numériques confère aux espaces maritimes une centralité accrue.

Or, **selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2023), plus de 80 % du commerce mondial s'effectue par voie maritime.** Les routes océaniques, les câbles sous-marins et les ressources halieutiques et énergétiques constituent désormais des objets de rivalités stratégiques. Dans ce contexte, la maîtrise et la sécurisation des espaces maritimes redeviennent des priorités majeures des États.

La France dispose, à cet égard, d'un atout géographique exceptionnel : grâce à ses territoires ultramarins, **elle possède la deuxième zone économique exclusive (ZEE) mondiale, estimée à environ 10,2 millions de km² (Secrétariat général de la mer).** Seuls les États-Unis devancent la France dans ce classement, avec une ZEE d'environ 11,3 millions de km² répartie entre leur territoire continental et leurs possessions insulaires du Pacifique. Ce rang singulier place la France loin devant toutes les autres puissances européennes, dont aucune ne dispose d'une présence maritime comparable. Cette dispersion territoriale de la France lui assure une présence dans l'ensemble des bassins stratégiques majeurs que sont les Caraïbes, l'océan Indien, la zone du Pacifique Sud, et l'Atlantique Sud ce qui lui confère une profondeur stratégique rare parmi les puissances européennes.

Pourtant, la politique ultramarine demeure fréquemment appréhendée sous l'angle de la solidarité nationale ou de la gestion budgétaire, plus que comme un pilier de la stratégie internationale française. Dès lors, une interrogation centrale s'impose : **Comment les Outre-Mer et les territoires ultramarins peuvent-ils être pleinement intégrés comme leviers structurants de la puissance et de l'influence françaises dans un environnement stratégique en recomposition, et quelles évolutions doctrinales cette intégration suppose-t-elle ?** Pour répondre à cette problématique, il convient d'examiner successivement : la transformation du cadre stratégique mondial ; les Outre-Mer comme multiplicateur de puissance maritime et militaire ; leur rôle dans les dynamiques régionales et les politiques d'influence ; ainsi que les conditions d'une doctrine ultramarine cohérente et intégrée.

AVANT-PROPOS	3
<i>UN ENVIRONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE INCERTAIN.....</i>	<i>6</i>
LE RETOUR STRUCTURANT DES RIVALITES DE PUISSANCE	6
LA CENTRALITE CROISSANTE DES ESPACES MARITIMES	8
L'INDOPACIFIQUE COMME PIVOT STRATEGIQUE MONDIAL	10
DAVANTAGE DE VULNERABILITES CLIMATIQUES ET ENERGETIQUES	12
<i>LES OUTRE-MER, UN MULTIPLICATEUR DE PUISSANCE ?</i>	<i>13</i>
UNE PROFONDEUR STRATEGIQUE MARITIME SANS EQUIVALENT	13
L'ATLANTIQUE ET LES CARAÏBES : LE THEATRE QUE LA DOCTRINE IGNORE ..	13
DES DISPOSITIFS MILITAIRES PERMANENTS ET UNE CAPACITE DE PROJECTION REGIONALE	15
DES ANCRAGES REGIONAUX AU SERVICE DE L'INFLUENCE DIPLOMATIQUE.....	17
<i>NOUVELLE-CALÉDONIE : LE SCRUTIN DU 28 juin, UN SCRUTIN PRO-FRANCE ou PRO-CHINE ?</i>	<i>19</i>
CONCLUSION.....	23

UN ENVIRONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE INCERTAIN

LE RETOUR STRUCTURANT DES RIVALITES DE PUISSANCE

L'hypothèse d'une stabilisation durable de l'ordre international, caractéristique des premières décennies de l'après-guerre froide, apparaît aujourd'hui largement dépassée. Les dynamiques contemporaines traduisent un retour affirmé des logiques de puissance, au sens classique du terme, tel qu'analysé par Raymond Aron dans un célèbre ouvrage : Paix et guerre entre les nations : les États demeurent les acteurs centraux du système international et poursuivent des objectifs de sécurité, d'influence et de prestige dans un environnement structurellement compétitif.

Selon, le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI, 2024) **les dépenses militaires mondiales augmentent continuellement et atteignent des niveaux historiquement élevés**¹. La guerre entre l'Ukraine et la Russie a réintroduit sur le continent européen une conflictualité interétatique de haute intensité, tandis que la rivalité stratégique sino-américaine structure désormais l'ensemble des équilibres indopacifiques.

Dans ce contexte, **les territoires ultramarins français acquièrent une importance stratégique renouvelée**. Situés au cœur des grands espaces maritimes mondiaux, ils constituent des points d'appui essentiels dans les zones où s'intensifient les rivalités de puissance. **La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, la Réunion ou Mayotte** offrent à la France une présence permanente dans l'Indopacifique, région devenue l'un des principaux centres de gravité de la compétition entre les États-Unis et la Chine.

¹ Hausse sans précédent des dépenses militaires mondiales, SIPRI, 28 avril 2025.

Les Outre-mer participent ainsi directement à la protection des voies maritimes internationales, à la surveillance des espaces océaniques et à la sécurisation d'une zone économique exclusive de plus de **10,2 millions de Km.**²²

Dans un contexte marqué par la montée des tensions en mer de Chine méridionale, dans le détroit de Taiwan ou encore dans l'océan Indien, ces territoires renforcent la capacité de projection et d'influence de la France. Mais cette recomposition n'est pas uniquement militaire. Elle se manifeste également dans les domaines technologiques (contrôle des semi-conducteurs, infrastructures numériques), énergétiques (sécurisation des approvisionnements) et commerciaux (relocalisation partielle des chaînes de valeur). La fragmentation des interdépendances économiques redonne à la souveraineté territoriale et à la maîtrise des espaces une centralité renouvelée. Dans ce contexte, **la géographie longtemps considérée comme atténuée par la mondialisation retrouve une fonction déterminante. La capacité d'un État à projeter sa présence, à sécuriser ses flux et à disposer de points d'ancrage régionaux constitue de nouveau un facteur essentiel de puissance.**

Cette réaffirmation des logiques de puissance s'exprime de manière particulièrement aiguë dans les espaces maritimes, devenus des théâtres majeurs de compétition stratégique.

²² [L'Essentiel de Vie Publique](#), La France maritime, Numéro 17, 30 mai 2025.

LA CENTRALITE CROISSANTE DES ESPACES MARITIMES

Les océans représentent aujourd'hui l'ossature matérielle de la mondialisation.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2023), **plus de 80% du commerce mondial en volume transite par voie maritime**³. Les routes maritimes structurent les échanges énergétiques, alimentaires et industriels, tandis que **les câbles sous-marins assurent plus de 95 % du trafic mondial de données numériques** (Union internationale des télécommunications)⁴.

Cette interdépendance confère aux espaces maritimes une dimension stratégique majeure. Les détroits, les ZEE et les grands axes de navigation deviennent des espaces de surveillance, de dissuasion et, potentiellement, de confrontation. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) encadre juridiquement ces espaces, mais les contestations de souveraineté et les stratégies de présence navale se multiplient.

La militarisation progressive de certaines zones comme la mer de Chine méridionale, mer Rouge, détroit de Taïwan témoigne de cette centralité accrue. Parallèlement, la compétition pour l'exploitation des ressources marines (hydrocarbures offshore, minerais stratégiques des fonds marins, ressources halieutiques) intensifie les enjeux de gouvernance et de sécurisation.

Dans ce contexte, la possession d'une vaste zone maritime ne constitue pas seulement un avantage économique, mais un levier stratégique structurant. La profondeur maritime offre à la fois des capacités de projection, de surveillance et de négociation dans les enceintes internationales. La guerre en Iran et les tensions autour du détroit d'Ormuz ont rappelé la vulnérabilité des routes maritimes mondiales et la dépendance des économies aux grands corridors de navigation. Le détroit d'Ormuz constitue l'un des principaux points de passage du commerce énergétique mondial et toute perturbation de son

³ [Transport maritime : la CNUCED publie de nouvelles statistiques](#), CNUCED, 23 avril 2025.

⁴ [Câbles sous-marins de communication](#), L'économie bleue en France, Edition 2022.

fonctionnement entraîne des conséquences économiques à l'échelle internationale. Dans ce contexte, les Outre-mer offrent à la France une présence permanente dans plusieurs espaces maritimes stratégiques, de l'Atlantique au Pacifique en passant par l'océan Indien. Cette implantation renforce sa capacité de surveillance, de sécurisation des flux maritimes et de projection de puissance dans des zones devenues essentielles à la stabilité des échanges mondiaux.

Les rivalités de puissance s'observent également dans les régions polaires. Le Groenland et l'Arctique suscitent un intérêt croissant en raison de leurs ressources minières, énergétiques et des nouvelles routes maritimes rendues progressivement accessibles par les fontes des glaces.⁵ Les États-Unis, la Russie et la Chine y développent leurs stratégies d'influence, illustrant le retour de la compétition géopolitique autour du contrôle des espaces maritimes. Cette dynamique maritime prend une dimension particulièrement significative dans l'espace indopacifique, devenu l'épicentre des recompositions géopolitiques contemporaines.

⁵ https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2026/02/11/pourquoi-les-grandes-puissances-s-arrachent-elles-l-arctique_6666239_4355770.html

L'INDOPACIFIQUE COMME PIVOT STRATEGIQUE MONDIAL

L'Indopacifique concentre aujourd'hui une part substantielle de la croissance économique mondiale, des flux commerciaux et des tensions géopolitiques. La montée en puissance de la Chine, la stratégie américaine de rééquilibrage, l'affirmation de puissances régionales telles que l'Inde ou l'Australie, ainsi que la multiplication des partenariats de sécurité (AUKUS, Quad) redessinent les équilibres régionaux.

La stratégie française pour l'Indopacifique (Ministère des Armées, 2023) souligne que **près de 1,6 million de citoyens français résident dans cette zone, principalement via les territoires ultramarins**. Cette présence confère à la France le statut de puissance résidente, et non de simple acteur extérieur.

Les tensions sino-américaines y structurent une large part des équilibres régionaux, notamment autour de la mer de Chine méridionale et du détroit de Taiwan. La Chine renforce progressivement son influence économique, diplomatique et sécuritaire auprès des États insulaires du Pacifique. Les Îles Cook, les Îles Salomon ou encore Kiribati font ainsi l'objet d'une attention croissante de la Chine, qui y développe des partenariats économiques et des infrastructures dans le cadre de sa stratégie d'expansion régionale.⁶

Face à cette montée en puissance, les États-Unis et leurs alliés renforcent leur présence militaire diplomatique. La création du partenariat AUKUS en 2021 entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis illustre cette volonté de contenir l'influence chinoise dans la région⁷. **Plus de 60 % du commerce maritime mondial transite par l'Indopacifique, ce qui confère à cet espace une importance majeure pour les flux commerciaux et énergétiques.** La crise du Détroit d'Ormuz nous enseigne que même des incidents géopolitiques sur les routes commerciales reliant

⁶ [Les îles Cook signent un « partenariat stratégique » avec la Chine](#), Le Monde avec l'AFP, 16 février 2025.

⁷ [Avec l'alliance Aukus, les Etats-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni veulent contrer les ambitions militaires de la Chine](#), Piotr Smolar, Le Monde, 14 mars 2023.

l'Indopacifique et l'Europe comme au Moyen-Orient pouvaient entraîner des pénuries sectorielles (engrais, énergie, etc.) tant cette région du monde est devenue centrale en miroir de ce que fut l'Atlantique Nord jusqu'au début du XXI^{ème} siècle.

Dans ce contexte, **les collectivités françaises du Pacifique notamment la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française**, constituent des points d'appui essentiels permettant à la France de disposer d'une présence permanente dans cette région devenue centrale pour les équilibres géopolitiques du XXI^e siècle. Cependant, la dimension stratégique de ces territoires ne saurait être appréhendée uniquement à travers le prisme de la rivalité interétatique. Elle s'inscrit également dans un contexte de vulnérabilités croissantes.

En effet, la recomposition géopolitique s'articule avec une transformation environnementale majeure, dont les territoires ultramarins demeurent en première ligne.

DAVANTAGE DE VULNERABILITES CLIMATIQUES ET ENERGETIQUES

Les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2023) soulignent la vulnérabilité particulière des territoires insulaires face à l'élévation du niveau des mers, aux phénomènes cycloniques extrêmes et à l'érosion côtière. Les Outre-Mer françaises, situés majoritairement dans des zones tropicales ou subtropicales, figurent parmi les espaces directement exposés. À Mayotte, **le passage du cyclone Chido en 2024 a mis en évidence la fragilité des infrastructures, des réseaux d'eau et d'électricité ainsi que des capacités de gestion de crise : il a fallu 8,5 millions d'euros pour restaurer la barrière de corail et les mangroves balayées par le cyclone**⁸. Aux Antilles françaises, les ouragans Irma (2017) et Maria ont démontré l'exposition croissante des populations aux événements climatique extrêmes⁹. En Polynésie française et en Nouvelle Calédonie, l'élévation progressive du niveau de la mer et l'érosion côtière menacent les zones habitées et les infrastructures du littoral.

Au-delà des risques physiques, ces territoires concentrent des enjeux énergétiques et alimentaires spécifiques comme la dépendance aux importations, la vulnérabilité des infrastructures, et la pression sur les ressources naturelles. La question de la résilience devient dès lors un enjeu stratégique autant qu'environnemental.

Paradoxalement, cette vulnérabilité confère également aux Outre-Mer un rôle d'avant-garde dans l'expérimentation de solutions innovantes : énergies renouvelables marines, adaptation côtière, gestion durable de la biodiversité. Ils deviennent des laboratoires de transition dont l'expérience peut nourrir les politiques nationales et internationales. Ainsi, **la recomposition de l'environnement stratégique comme le retour des rivalités de puissance, la centralité maritime, et l'urgence climatique confère aux territoires ultramarins une importance renouvelée.**

⁸ [À Mayotte, 8,5 millions d'euros pour restaurer la barrière de corail et les mangroves décimées par le cyclone Chido](#), Ouest France, 18 juin 2026.

⁹ [Catastrophes naturelles et techniques en 2017 : une année de pertes record](#), Swiss Re Institute, N°1, 2018.

LES OUTRE-MER, UN MULTIPLICATEUR DE PUISSANCE ?

UNE PROFONDEUR STRATEGIQUE MARITIME SANS EQUIVALENT

Cette ZEE, déjà évoquée, place la France devant la plupart des puissances maritimes traditionnelles européennes et lui confère un statut singulier au sein de l'Union européenne.

Dans les enceintes internationales relatives au droit de la mer, à la gouvernance des océans ou à l'exploitation des ressources marines profondes (Autorité internationale des fonds marins), cette extension confère à la France une capacité de négociation accrue. **La possession d'espaces maritimes vastes n'est pas uniquement un avantage économique elle est un instrument de positionnement stratégique et normatif.** Cependant, la profondeur maritime ne produit des effets de puissance qu'à condition d'être effectivement maîtrisée et sécurisée. Cette maîtrise repose notamment sur une présence militaire permanente et structurée.

L'ATLANTIQUE ET LES CARAÏBES : LE THEATRE QUE LA DOCTRINE IGNORE

L'Atlantique et les Caraïbes constituent un troisième théâtre trop souvent négligé dans les lectures indopacifico-centrées des Outre-Mer (au prix, paradoxalement, d'ignorer le théâtre où la France engage le plus continûment ses moyens militaires). La Guyane y occupe une position singulière : elle accueille le Centre spatial guyanais, qui représente environ 15 % du PIB guyanais et reste, depuis la suspension de la coopération avec Roscosmos en 2022, l'unique point d'accès autonome de la France et de l'Europe à l'espace, un atout que l'arrivée d'Ariane 6 en 2024 et l'investissement

de plus de 4 milliards d'euros annoncé pour des lanceurs réutilisables visent à consolider face à la concurrence de SpaceX¹⁰.

Aux Antilles, la France mène une confrontation de basse intensité que la doctrine officielle peine à nommer comme telle. En 2025, **la Marine nationale a saisi un volume historique de 87,6 tonnes de stupéfiants, dont 58,8 tonnes de cocaïne (une hausse de 4 600 % des volumes de cocaïne interceptés depuis 2019¹¹)**.

Plus de la moitié des 81 tonnes de cocaïne saisies en France en 2025 l'ont été dans le seul arc antillais. Les Forces armées aux Antilles, qui ne comptent qu'environ 1 300 militaires, ont vu leurs saisies passer de 9,3 tonnes en 2021 à 35,7 tonnes en 2025, soit une trajectoire qui traduit moins un succès opérationnel ponctuel qu'une explosion structurelle des flux, portée notamment par l'implantation en Guyane de factions criminelles brésiliennes (*Primeiro Comando da Capital*, *Comando Vermelho*) que les États-Unis ont récemment classées comme organisations terroristes¹².

Cette fonction **de verrou sécuritaire**, largement absente des discours sur la puissance ultramarine, **mériterait une reconnaissance doctrinale au moins équivalente à celle accordée à l'Indopacifique** : il s'agit, après tout, du théâtre où les forces françaises sont engagées en continu dans une confrontation directe, certes non étatique, mais dont les volumes financiers en jeu rivalisent avec ceux de bien des trafics d'armes.

¹⁰ Sur le poids économique du CSG (~15 % du PIB guyanais), voir Lyon Entreprises, "Pourquoi le centre spatial de Kourou est-il devenu un acteur clé..." ; sur Ariane 6 et l'investissement de 4 Md€ dans les lanceurs réutilisables, Polytechnique Insights, "Ariane 6: les enjeux d'un succès stratégique pour l'Europe", avril 2025.

¹¹ [Mer et Marine, "Trafic de drogue: la Marine nationale a pulvérisé son record de saisies en 2025"](#), Mer et Marine, janvier 2026.

¹² Outre-mer la 1ère, "Lutte contre le narcotrafic: 35,7 tonnes de produits stupéfiants interceptées par les Forces Armées aux Antilles en 2025" ; et "Saisies record de cocaïne en 2025", février 2026, sur les factions criminelles brésiliennes en Guyane.

DES DISPOSITIFS MILITAIRES PERMANENTS ET UNE CAPACITE DE PROJECTION REGIONALE

Les Forces armées stationnées dans les outre-mer, Forces armées aux Antilles (FAA), Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC), Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI), Forces armées en Guyane (FAG) constituent des dispositifs permanents de surveillance, de dissuasion et de projection. **Cette présence permet à la France de protéger une ZEE d'environ 10,2 millions de km² dont plus de 97 % sont situés en outre-mer** (soit le socle géographique concret de son rang de deuxième puissance maritime mondiale). Les forces armées stationnées dans les Antilles, en Guyane, à La Réunion, à Mayotte ou encore en Nouvelle-Calédonie assurent la surveillance des espaces maritimes, la lutte contre les trafics illicites et la pêche illégale, ainsi que la protection des populations lors de catastrophes naturelles. **Cette présence militaire permanente permet également à la France de participer à des exercices multilatéraux avec ses partenaires régionaux.**

Ces implantations permettent :

- **La sécurisation** des ZEE face à la pêche illégale et aux trafics illicites
- **La contribution aux opérations de secours** en cas de catastrophes naturelles ;
- **La participation** à des exercices multilatéraux renforçant l'interopérabilité avec des partenaires régionaux.

La présence militaire ultramarine assure également une crédibilité stratégique dans des zones de compétition accrue. Elle matérialise le statut de puissance résidente de la France, notamment en Indopacifique. La dispersion géographique des territoires ultramarins constitue un avantage stratégique majeur. Grâce à ses implantations dans l'Atlantique, l'océan Indien et le Pacifique, la France dispose d'une présence militaire

continue sur plusieurs théâtres géopolitiques, ce qui lui permet de participer activement à la sécurité régionale¹³.

Toutefois, **la dimension militaire, bien qu'essentielle, ne saurait constituer l'unique vecteur de puissance**. L'efficacité stratégique repose également sur la capacité à inscrire ces territoires dans des dynamiques diplomatiques et régionales. Par ailleurs, certains territoires ultramarins demeurent confrontés à des difficultés économiques et sociales persistantes comme Mayotte.

Le taux de chômage y est souvent supérieur à celui observé dans l'Hexagone : **il atteint 29 % à Mayotte (soit le taux le plus élevé de France), contre 12,5 % en Martinique et 17,5 % en Guyane**¹⁴. Cette situation peut fragiliser la stabilité sociale et limiter le potentiel de développement de certains territoires. En outre, les économies locales de l'ensemble de ces territoires restent dépendantes des transferts publics.

¹³ [La présence de la France dans l'Indo-Pacifique : une légitimité souveraine](#), Jérôme Pellistrandi, *La Revue du Net*, Juin 2026.

¹⁴ [Insee](#), taux de chômage localisés par région, quatrième trimestre 2025 : Insee Flash Mayotte no 193, "Une personne de 15 à 64 ans sur trois en emploi à Mayotte en 2024".

DES ANCRAGES REGIONAUX AU SERVICE DE L'INFLUENCE DIPLOMATIQUE

La Nouvelle-Calédonie constitue à cet égard un exemple particulièrement significatif. **Située au cœur du Pacifique Sud, elle participe aux travaux du Forum des Îles du Pacifique et de la Communauté du Pacifique.** Cette insertion régionale permet à la France de disposer d'un relais diplomatique dans une zone marquée par l'intensification des rivalités stratégiques entre la Chine, les États-Unis et leurs partenaires régionaux.

De même, la Polynésie française participe activement aux enceintes régionales du Pacifique tandis que la Réunion et Mayotte favorisent l'ancrage diplomatique français dans l'océan Indien, notamment au sein de la Commission de l'océan Indien¹⁵. Ces territoires permettent à la France de dialoguer avec ses voisins régionaux, de développer des coopérations économiques, environnementales et sécuritaires, et de consolider son statut de puissance présente sur plusieurs océans.

Ces partenariats concernent notamment le tourisme, la pêche, le transport, la sécurité alimentaire et le développement durable. Ils renforcent l'intégration régionale de ces territoires tout en contribuant au rayonnement économique de la France.

Les territoires ultramarins concentrent environ 80 % de la biodiversité française (Office français de la biodiversité)¹⁶. Cette richesse confère à la France une responsabilité particulière dans les négociations internationales relatives à la protection des océans et à la lutte contre le changement climatique.

¹⁵ [L'espace indopacifique : une priorité pour la France](#), *France Diplomatie*, Publié le : 14 novembre 2025 et mis à jour le 4 mai 2026.

¹⁶ [Biodiversité dans les territoires d'outre-mer](#), CHM France, 2026.

Dans les conférences climatiques (COP), la capacité à évoquer des territoires directement exposés aux risques environnementaux renforce la crédibilité diplomatique française. Les Outre-Mer incarnent concrètement les enjeux de montée des eaux, d'érosion côtière et de préservation des écosystèmes marins.

En outre, la protection de vastes aires marines protégées dans les ZEE ultramarines participe à la construction d'une image de puissance normative engagée dans la gouvernance environnementale.

Au-delà de leur dimension stratégique et militaire, **les Outre-Mer apparaissent ainsi comme des interfaces diplomatiques et des laboratoires d'innovation, contribuant à la projection d'influence française dans leurs environnements régionaux.**

Cette légitimité s'étend jusqu'à l'Antarctique : via les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), la France est signataire historique du Traité sur l'Antarctique de 1959 et administre les îles Crozet, Kerguelen et Saint-Paul-et-Amsterdam, dont les eaux abritent l'une des plus grandes réserves naturelles marines au monde.

NOUVELLE-CALÉDONIE : LE SCRUTIN DU 28 JUIN, UN SCRUTIN PRO-FRANCE OU PRO-CHINE ?

Les élections provinciales du 28 juin 2026 interviennent dans un contexte particulièrement sensible. Depuis plusieurs années, la Nouvelle-Calédonie traverse une période d'incertitude institutionnelle marquée par des tensions politiques autour de son avenir et par les conséquences des violences survenues en 2024.

Ce scrutin intervient au terme d'un parcours institutionnel heurté. Reportées à trois reprises depuis le printemps 2024, les élections provinciales devaient initialement se tenir sous l'empire d'un nouveau statut, issu de l'accord de Bougival—signé en juillet 2025 par le gouvernement et les forces politiques locales, mais rejeté par le FLNKS—puis de son complément, l'accord Élysée-Oudinot, signé en janvier 2026. Le projet de loi constitutionnelle censé traduire ces accords dans le droit a toutefois été rejeté à l'Assemblée nationale le 2 avril 2026 : **la gauche et le Rassemblement national ont voté ensemble une motion de rejet préalable portée par le député indépendantiste Emmanuel Tjibaou** (190 voix contre 107).

Faute de réforme adoptée à temps, le scrutin du 28 juin se tient donc selon le statut antérieur, issu de **l'accord de Nouméa de 1998**—le Conseil constitutionnel ayant par ailleurs jugé que ce troisième report ne pourrait être suivi d'un quatrième. C'est dans ce contexte de compromis institutionnel inachevé, et non dans celui d'un cadre stabilisé, que les Calédoniens sont appelés aux urnes.

Le scrutin de 2026 constitue donc un véritable test de stabilité démocratique. Imaginons par exemple qu'à l'issue des élections, aucune majorité claire ne se dégage au Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Une telle situation pourrait compliquer la formation du gouvernement local et ralentir

la prise de décision sur plusieurs dossiers stratégiques, notamment la relance de la filière nickel, le développement économique ou encore les futures discussions institutionnelles avec l'État.

À l'inverse, l'émergence d'une majorité stable pourrait favoriser la reprise du dialogue politique, rassurer les investisseurs et contribuer à la reconstruction économique du territoire après plusieurs années de tensions.

L'enjeu dépasse d'ailleurs le seul cadre local. **La Nouvelle-Calédonie étant l'un des principaux points d'appui de la France dans le Pacifique, toute instabilité institutionnelle est observée avec attention par les États voisins, notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande.** Les élections de 2026 apparaissent ainsi comme un indicateur de la capacité des institutions calédoniennes à assurer une gouvernance stable dans une région devenue stratégique pour les grandes puissances.

Exemple économique : la crise du nickel, vers une Nouvelle-Calédonie chinoise ?

La Nouvelle-Calédonie produit une part importante du nickel mondial. Cependant, la chute des cours et la concurrence croissante de l'Indonésie ont fragilisé l'économie locale. **Les choix qui seront effectués par les élus issus des élections provinciales le 28 juin 2026 auront donc des conséquences directes sur l'emploi, l'investissement industriel et les finances publiques du territoire.** Cet exemple illustre parfaitement le lien entre les élections, la stabilité politique et les enjeux économiques auxquels la Nouvelle-Calédonie est confrontée.

POUR UNE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES OUTRE-MER

SANCTUARISER LA SOUVERAINETE PAR LA FIN DE L'IMPROVISATION BUDGETAIRE

Le premier objectif de cette loi de programmation est de mettre en cohérence nos ambitions géopolitiques avec nos trajectoires financières comme toutes les lois de programmation pluriannuelle.

Il est indispensable de dépasser le clivage stérile qui sépare la mission budgétaire Outre-mer des grands crédits régaliens de l'État, à l'instar de la Loi de programmation militaire.

Programmer les investissements sur le temps long doit permettre de :

- **Moderniser et pérenniser nos outils de souveraineté** grâce au financement pérenne des infrastructures stratégiques indispensables à notre autonomie, au premier rang desquelles le Centre spatial guyanais, point d'accès souverain de la France et de l'Europe à l'espace.
- **Reconnaître et armer tous les théâtres opérationnels** et de sortir d'une vision exclusivement centrée sur l'Indopacifique pour acter doctrinalement le rôle plus global du contrôle des voies navigables et des routes commerciales. A cet égard, le rôle de l'arc antillais et de la Guyane seront utiles ne serait-ce que face à l'explosion structurelle des trafics internationaux et des criminalités organisées.
- **Sécuriser durablement nos ZEE** afin de doter les forces navales de présence des moyens hauturiers et technologiques nécessaires pour patrouiller, surveiller et dissuader efficacement contre la pêche illégale et le pillage des ressources au sein de notre domaine maritime.

FINANCER LE DEVELOPPEMENT PAR UN FONDS SOUVERAIN ULTRAMARIN

L'ambition de cette loi ne se limite pas au volet militaire ; elle doit poser les bases d'un nouveau modèle économique endogène. Pour briser la dépendance structurelle vis-à-vis des transferts publics et répondre aux urgences sociales — illustrées par des taux de chômage endémiques atteignant 29 % à Mayotte ou 17,5 % en Guyane —, la loi de programmation doit instaurer un cadre d'investissement stratégique.

Par exemple, la création d'un **fonds souverain ultramarin** permettra de mobiliser des capitaux majeurs vers des filières d'avenir. Plutôt que de subir la fragmentation des chaînes de valeur mondiales, la France doit faire de ses Outre-mer des hubs d'ancrage régionaux capables de dialoguer commercialement avec leurs voisins et de sécuriser nos approvisionnements industriels.

Ce fonds souverain pourrait être alimenté des rentes produites sur place et nécessitant l'abrogation temporaire de la loi Hulot interdisant toute exploration des richesses des sous-sols de nos Outre-Mer. Ensuite, comme en Norvège, la rente serait utilisée pour alimenter les investissements productifs, voire offrir un dividende social aux travailleurs ultra-marins.

En définitive, cette loi pluriannuelle de programmation doit acter un choix de civilisation géopolitique. **La France ne peut plus se contenter d'être une puissance maritime par le simple fait du hasard géographique et de l'histoire.** Face au retour de la conflictualité interétatique et à la sur-militarisation des océans, la France doit accepter d'en payer le juste prix doctrinal, budgétaire et politique, avant que ses rivaux ne le fixent à sa place.

CONCLUSION

Ce rapport est parti d'un paradoxe budgétaire : **2,83 milliards d'euros pour la mission Outre-mer, contre 13 milliards engagés chaque année par la Loi de programmation militaire sans qu'aucune ligne n'y soit clairement fléchée vers les territoires ultramarins.**

Il s'achève sur un paradoxe plus large. La France réunit tous les attributs matériels d'une grande puissance maritime, avec la deuxième zone économique exclusive mondiale, une présence militaire sur cinq océans, un accès spatial souverain, et des relais diplomatiques sur trois continents. Ce qui lui manque n'est pas la matière, mais la décision. Entre l'actif géographique et la doctrine politique une rente s'est installée, car **la France perçoit les bénéfices de la puissance sans jamais en avoir payé le loyer, ni en budget, ni en doctrine, et ce manque va coûter cher si rien n'est fait.**

La comparaison avec ses partenaires occidentaux le confirme. **Le Royaume-Uni paie le sien en souveraineté cédée, comme à Diego Garcia. Les États-Unis le paient en dollars contractuels, 7,1 milliards sur 20 ans pour s'assurer un droit de veto militaire sur la Micronésie.** Les Pays-Bas le paient en différenciation institutionnelle, en laissant chaque île choisir son propre statut plutôt que d'imposer un cadre uniforme.

Chacun de ces États a dû répondre à une question que la France s'est toujours dispensée de se poser : **qu'est-ce que je suis prêt à céder, à payer ou à reconnaître pour conserver ce territoire ?** Un fonds souverain ultramarin, même modeste, transformerait cette rente en projet. Une doctrine assumée pour l'Atlantique, où la Marine engage déjà l'essentiel de ses moyens contre le narcotrafic sans qu'aucun document stratégique ne le formalise, transformerait l'improvisation en stratégie.

Le scrutin calédonien du 28 juin donnera une première indication de la direction prise. Mais il ne tranchera, par construction, qu'une partie de

l'équation : celle du seul territoire sur douze où l'enjeu institutionnel a été suffisamment documenté pour devenir un sujet politique national. Rien ne garantit que les mêmes arbitrages soient anticipés demain pour la Guyane, pour Mayotte ou pour les Australes, ni que la dimension européenne du dossier, les régions ultrapériphériques, leurs fonds structurels, leur place dans la stratégie maritime de l'Union, reçoive l'attention qu'elle commence seulement à mériter.

La vraie question n'est donc pas de savoir si la France est une puissance maritime, car elle l'est, par construction géographique, depuis que de Gaulle a choisi le Pacifique pour y loger sa force de frappe après avoir perdu le Sahara. La question est différente, et plus inconfortable : la France est-elle prête à en payer le prix, en doctrine, en budget avant que d'autres, ses rivaux ou ses propres territoires, ne le fixent à sa place ? Une rente non assumée ne reste jamais gratuite indéfiniment. Elle finit toujours par présenter sa facture, et rarement au moment où celui qui la doit disposer encore des moyens de la régler dans les conditions qu'il aurait choisies.

Par **Sarah Pugliese**, Analyste du Millénaire,

Sous la supervision de **Pierre Clairé**, Géopolitologue et expert des questions internationales au Millénaire.

Crédit photo : [Vue satellite du Grand Nouméa, qui concentre deux tiers des habitants de la Nouvelle-Calédonie](#), de Axelspace Corp., via France Catholique, sous licence CC BY-SA 4.0.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*